

2024... Année de grands changements
pour le personnel de l'EPI 78 - 92...
... La CGT agit à vos côtés.



VOIRIE : Un budget en baisse de 30 % !

Pour 2024, le budget de fonctionnement voirie est annoncé en baisse de 30 % par le CD 78. **Cette réduction budgétaire massive va gravement dégrader nos conditions de travail et nos missions.** Cela va se traduire par une diminution des difficultés de renouvellement de matériel, moins d'appels aux sous-traitants, un report de la charge de travail sur les agents de l'EPI 78-92.

Comment nos dirigeants peuvent-ils imaginer que diminuer nos moyens d'intervention ne sera pas sans conséquence sur l'entretien des réseaux routiers, surtout l'année des jeux olympique ?!

- ➔ **Accroître la charge de travail, sans renfort de moyen, implique une dégradation de nos conditions de travail et une augmentation des risques sur le terrain, nous ne pouvons pas l'accepter !**

PRIMES : un mieux pour les contractuels...

Au Comité Social Territorial du 24.01.2024 a été adopté une modification du RIFSEEP et la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (en application du décret du 31 octobre 2023). La CGT a demandé l'application de cette prime pour tous. Or, les décisions de l'administration – dont cette prime comprise entre 300 et 800 € - concernent uniquement les agents contractuels et les agents mis à disposition par le 92, mais rien pour les agents titulaires du 78 ! **Nous nous réjouissons du coup de pouce obtenu pour les contractuels** mais déplorons l'absence d'équité entre agents.

- ➔ **Vos représentants CGT ont soutenu l'octroi de la prime et dénoncé l'accroissement de l'iniquité entre professionnels plutôt que d'harmoniser les droits vers le haut pour tous.**

FIN DE L'EPI : Une fin annoncée de l'EPI... et demain ?!

Le Conseil Départemental déclare « *la fin de l'intérêt départemental en matière de voirie* ».

Cette procédure administrative prendra effet **au 1er juillet 2024**, et se traduira par la création d'un Syndicat Mixte Ouvert qui reprendra les compétences voirie. Le transfert du personnel voirie de l'EPI est prévu pour décembre 2024.

Cette annonce n'a pour l'instant fait l'objet d'aucun écrit. Elle est source d'inquiétude sur le devenir des droits du personnel Voirie. Cela nous interroge également fortement sur le devenir du service adoption qui resterait isolé au sein de l'EPI 78 -92. Quel devenir pour les missions publiques ?

Quel devenir pour le personnel ? Quelles réelles garanties sur les droits ?

- ➔ **La CGT dénonce cette décision sans concertation.**
- ➔ **Nous demandons la réinternalisation des missions voirie dans les Conseils Départementaux 78 et 92 et l'ouverture de négociations sur les conditions de sorties de l'EPI 78-92 garantissant les droits du personnel.**

⇒ Vos représentants CGT se tiennent à votre disposition.

Mail : cgt@yvelines.fr / Tel : 06.71.78.55.10.